

A

B

Ch

D

E

F

G

H

I

J

Dictionnaire créole
martiniquais-français

K

L

Raphaël CONFIANT

M

N

O

P

R

S

T

V

W

Y

Z

Ibis Rouge
Editions

*Dictionnaire
créole martiniquais - français*

Raphaël CONFIANT

*Dictionnaire
créole martiniquais-
français*

IBIS ROUGE EDITIONS

Du même auteur chez le même éditeur :

Dictionnaire des titim et sirandanes, 1998.

Jik déyé do bondyé, 2000.

Dictionnaire des néologismes créoles, 2001.

La version créole, 2001.

Memwè an fonséyè, 2002.

Le Galion (en collaboration avec D. Damoisson), 2000, Prix du livre insulaire, catégorie Beaux Livres, 2000.

© IBIS ROUGE EDITIONS, Matoury, Guyane, 2007

<http://www.ibisrouge.fr>

ISBN : 978 - 2 - 84450 - 307 - 7

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective», et d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite». (Alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'auteur ou de l'éditeur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

REMERCIEMENTS

Le présent ouvrage n'aurait pas vu le jour sans le patient travail de frappe de Carine Gendrey, Jane Etienne et Béatrice Nobial ainsi que celui de correction de Daniel Boukman. Je tiens aussi à remercier tous ceux et toutes celles qui, à un moment ou un autre de mes recherches, m'ont encouragé, conseillé ou apporté leur aide : Jean Bernabé, Gerry L'Etang, Henri Tourneux, Mandibèlè (Daniel Dobat), Jean-Pierre Arsaye, Ralph Ludwig, Florence Bruneau-Ludwig Hector Poullet, Serge Domi, Thierry L'Etang, Serge Colot, Diana Ramassamy, Michel Dispagne, Pascal Saffache, Marcel Lebielle, Roland Davidas, Maryse Willordin, Bernadette Bizon, Nicole Rémion, Charles-Henri Fargues, Jean-Marc Rosier, Philippe Joseph, Jala, Paul Gabourg, Madjanie Leprix, Viviane Laroue, Michel Kneur, Dominique Velasques.

(Ce dictionnaire est une contribution à la partie martiniquaise du Dictionnaire des créoles à base lexicale française de la zone américaine mis en œuvre par le Groupe d'études et de recherches en espace créole et francophone (GEREC-F) de l'Université des Antilles et de la Guyane)

A Massima

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le premier dictionnaire du créole martiniquais jamais publié à ce jour. En effet, aussi étrange que cela puisse sembler, le lexique de la langue populaire de la Martinique n'a jamais été inventorié de façon systématique bien qu'avec Haïti, cette île soit l'un des pays créolophones où les chercheurs et créolistes sont les plus nombreux et parmi les mieux formés, où le nombre d'auteurs créolophones (en particulier de romanciers) est le plus élevé et où les tentatives d'introduction du créole à l'école et à l'Université sont parmi les plus conséquentes. Il n'y a aucune explication logique à un tel paradoxe, hormis le fait que les créolistes martiniquais ont sans doute été accaparés jusqu'à ce jour par des tâches plus urgentes.

Notre dictionnaire paraît à un moment crucial pour la langue créole puisque même le plus néophyte en la matière peut constater un recul, tant quantitatif que qualitatif, de la pratique de celle-ci depuis environ trois décennies. Ce phénomène a un nom : la **décréolisation**. Il s'agit d'un processus, d'allure inexorable, qui s'attaque à tous les plans de la langue (phonétique, lexical, syntaxique, rhétorique) et qui met en danger son existence même, en tant qu'idiome nettement différencié du français. Ce que l'on entend trop souvent sur certaines radio-libres, pour ne prendre que ce seul exemple, radios pourtant sincèrement dévouées à la défense et illustration du créole, est plus proche d'une sorte de dialecte du français, voire parfois d'un baragouin, que de ce que nous appelons, pour notre part, le « créole stabilisé ». Il s'agit de cette langue qui s'est formée, consolidée et développée pendant trois siècles à travers l'archipel des Antilles et la Guyane, entre le milieu du XVII^e siècle (moment où débute la culture de la canne à sucre) et celui du XX^e (moment où prend fin la « société d'habitation » fondée sur cette même canne à sucre). Ce créole consolidé est parfaitement identifiable à travers les différentes grammaires qui ont été publiées ici et là, depuis celle du Trinidadien John Jacob Thomas (1869) jusqu'à celles de Jean Bernabé (1983) et Robert Damoiseau (2003), en passant par les études grammaticales d'Alfred de Saint-Quentin (1874) pour le créole guyanais René de Poyen-Bellisle (1890) pour le créole guadeloupéen ou encore d'Elodie Jourdain (1951) pour le créole martiniquais. C'est cet édifice linguistique qui, aujourd'hui, menace de s'écrouler sous nos yeux.

Certes, des victoires significatives ont été remportées par les promoteurs du créole et notre propos n'est pas de verser dans le catastrophisme. Désormais :

- plus personne ne qualifie le créole de « patois » alors que ce terme était d'usage courant à la Martinique jusqu'à la fin des années 60.
- il y a quasi-unanimité, mis à part quelques détails mineurs, sur le système graphique élaboré par le professeur Jean Bernabé de l'Université des Antilles et de la Guyane, système connu sous le nom de « Graphie-GEREC » qui a été remanié et amélioré à plusieurs reprises entre 1976 et 2001.
- le créole connaît un succès sans précédent dans les chansons, la publicité écrite et audio-visuelle, les discours politiques et religieux etc.
- la littérature martiniquaise en langue créole, la poésie surtout, tente désormais de faire jeu égal, tant en quantité de publications qu'en qualité des textes, avec son homologue francophone.
 - une licence, un master et un doctorat de « Langues et cultures régionales-option créole » existent depuis une dizaine d'années à l'Université des Antilles et de la Guyane.
 - un CAPES (Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire) de créole a été créé en février 2001 à l'initiative du GEREC-F¹.

Toutefois, rien n'est définitivement gagné car ces avancées se font sans réelle **planification linguistique** et, sans vouloir mettre à l'index nos élus politiques ou nos collectivités territoriales, force est de constater que personne n'a jamais jugé utile d'élaborer une politique de la langue(/des langues), une glottopolitique comme on dit en termes savants. Même les plus attachés à ce qu'ils nomment *lang zanset-nou* (la langue de nos ancêtres) se contentent rituellement d'afficher leur indéfectible attachement à cette dernière tout en s'affirmant dans la foulée partisans du bilinguisme² pour ne pas effrayer un électorat doté d'une sensibilité à fleur de peau sur ces questions. C'est peu, très peu, et bien entendu insuffisant pour endiguer le flot de francisation qui assaille le créole, et cette absence de vision glottopolitique n'est pas faite pour dé-conflictualiser les rapports entre les deux idiomes qui se partagent l'écosystème langagier martiniquais. Tout au contraire, certains défenseurs du créole, dont nous faisons partie, ayant le sentiment, à tort ou à raison, de se battre dos au mur, ont eu tendance à se crisper sur leur territoire créole et à

1 Groupe d'études et de recherches en espace créole et francophone créé en 1973, à l'Université des Antilles et de la Guyane, par Jean Bernabé.

2 Cf. cette déclaration de la Gauche autonomiste des quatre départements d'Outre-Mer, réunie au Morne-Rouge (Martinique), en 1971, dans un texte intitulé « Convention pour l'autonomie » : « *Il va de soi qu'il n'est pas question d'envisager (comme le font certains intellectuels sortis de l'université et connaissant parfaitement le français) la suppression du français dans l'enseignement et dans la vie culturelle martiniquaise sous l'absurde prétexte que la lutte contre l'impérialisme français implique la lutte contre la langue française. Notre réalité, en cette matière, c'est le bilinguisme qui structure profondément, depuis deux siècles, la mentalité dans les vieilles colonies.* »

mener une sorte de guérilla idéologique contre le français, une sorte de « guerre des langues » dont les conséquences négatives (pour le créole en particulier) peuvent se lire dans les échecs successifs des organes de presse entièrement ou partiellement en créole³ ou dans les textes littéraires en créole hyper-basilectal (« en créole-dragon » dit le grand public).

RÉEL LEXICAL

L'établissement d'un dictionnaire, tâche éminemment lexicographique, ne saurait se passer d'un minimum de réflexion lexicologique et, ce faisant, la première question qui se pose est : qu'est-ce que le lexique ? Nous n'aborderons pas ici la question de manière détaillée, mais nous dirons qu'il y a lieu, par exemple, de s'interroger sur la notion de « réel lexical » : s'agit-il de l'ensemble des mots attestés dans la langue (ou plutôt dans le discours) ou s'agit-il tout à la fois des mots attestés et des mots « possibles », « virtuels » ? Par « mot virtuel », il faut entendre les mots qui peuvent être créés selon les règles de formation des mots propres à chaque langue et qui ne choquent donc pas le locuteur natif qui les entend pour la première fois. Ainsi, en créole, l'un des mécanismes les plus productifs à ce niveau est la juxtaposition : *doktè-tet* (psychiatre), *doktè-zié* (oculiste), *doktè-tjè* (cardiologue) etc. Si ces trois mots sont parfaitement attestés, il est par contre clair que *doktè-rimatiz* (rhumatologue) ne l'est pas. Cependant, on peut dire qu'il existe virtuellement dans la langue dans la mesure où d'une part, il serait immédiatement compris et de l'autre, il ne semblerait bizarre à personne. Comme le fait remarquer S. Colot (2002 : 20) :

« Il est donc plus juste de décrire le lexique comme l'ensemble des lexies déjà réalisées, mais aussi l'ensemble de celles qui sont susceptibles de l'être en accord avec les mécanismes de formation de lexies dans le système linguistique dont il est question. »

La tentation est grande pour le dictionnariste créole d'intégrer des mots virtuels, frustré qu'il est souvent de constater que sa langue n'exploite pas à fond ses propres mécanismes de création lexicale. Pour ce qui nous concerne, nous y avons résisté et c'est pourquoi, dans le présent ouvrage, on ne trouvera ni *doktè-rimatiz*, ni *doktè-lestonmak* (stomatologue) ou encore *doktè-glann* (endocrinologue).

Il faut, d'autre part, se garder de confondre « mots virtuels » et « néologismes » car les seconds recouvrent en fait :

3 *Grif An Tè* (1979-82, 52 numéros publiés) ; *Kabouya* (????, 2 numéros publiés) ; *Bannzil Kréyol* (????, 1 numéro publié) ; *Antilla-Kréyol* (1985-86, 12 numéros publiés).

- les mots virtuels qui se concrétisent à un moment donné. Jusqu'à l'invention des procédés d'enregistrement (et donc de conservation) de la voix humaine à partir du début du xx^e siècle (disque, cinéma, radio, télévision etc.), cette irruption ne pouvait être repérée qu'à l'écrit. Désormais, elle peut l'être également à l'oral.
- les termes idiosyncrasiques (mots nouveaux créés à partir de mécanismes perçus, à tort ou à raison, comme aberrants ou déviants que les lexicologues appellent le « non-lexique »).
- les xénolectes (par emprunts aux langues étrangères).

Il nous paraît important de souligner que les néologismes issus d'emprunts font pleinement partie du lexique de toute langue vivante et peuvent même être considérés comme une source d'enrichissement lexical pour celle-ci. Cette remarque, au demeurant banale, n'est toutefois pas applicable sans précautions à la situation particulière du créole, idiome qui a toujours vécu sous l'aile de son géniteur principal, à savoir le français, et qui, même en Haïti, n'a pas encore réussi à s'émanciper de celui-ci, notamment en se dotant d'une langue écrite de plein exercice. Si donc l'on dépasse la question d'ordre général à savoir « Qu'est-ce que le lexique d'une langue ? » pour poser la suivante, plus précise, « Qu'est-ce que le lexique d'un créole ? », la réponse risque d'être tout à la fois brutale et surprenante : tout mot français peut devenir à tout instant créole. Comme le montrent R. Ludwig et H. Pouillet (1989 : 157) :

« ...le créole peut transformer instantanément un mot emprunté récemment au français, par exemple *globule* > *globil*. »

D'où il en découle qu'il n'est logiquement pas envisageable de circonscrire le lexique du créole. A moins de considérer que celui-ci se compose de l'entièreté du lexique du français auquel on ajouterait les mots d'origine non française (amérindienne, africaine, tamoule etc.) et ceux qui ont été créés par le créole lui-même. J. Bernabé (1985 : 114) pose le problème en des termes très éclairants :

« La réalité lexicale créole recèle une particularité selon laquelle tout mot français est potentiellement créole, alors que l'inverse n'est pas vrai : tout mot créole n'est pas potentiellement français. L'emprunt est véritablement unilatéral. En sorte que, faire un dictionnaire créole, si on n'y prend garde peut apparaître comme une tâche quasi-impossible... »

L'une des manières de contourner ce paradoxe nous a semblé de croiser enquêtes de terrain et dépouillement de textes écrits en créole, en sachant que même dans une langue « normale », aucun dictionnaire ne saurait prétendre à établir nettement les frontières de celle-ci, et encore moins à viser l'exhaustivité.

LE MOT CRÉOLE

La deuxième question qui se pose est celle de l'identification du mot créole, celle du découpage des unités lexicales. Si elle ne constitue pas un problème s'agissant des mots « simples » comme *tab* (table), *soley* (soleil), *balawou* (espadon) ou *zannoli* (lézard), dès qu'on aborde les mots « composés », fort nombreux en créole, on entre dans une zone d'incertitude. Cela à deux niveaux : celui d'abord des mots pleinement lexicalisés ; celui ensuite des mots en voie de lexicalisation. Dans le premier cas, il convient de distinguer entre les mots monosémiques (*bet-anni-pié* : scolopendre) et les mots polysémiques ou, plus exactement, devenus polysémiques suite à un processus de métonymisation ou de métaphorisation (*met-a-manniok* : responsable de moulin à manioc). Les premiers ont d'emblée leur place dans le dictionnaire, tandis que les seconds peuvent poser problème. En effet, si *bet-anni-pié* n'a qu'un sens et un seul, tel n'est pas le cas de *met-a-manniok*. A l'origine, et pendant fort longtemps, il désignait le responsable de la bonne marche du moulin à manioc, celui qui commandait aux ouvriers occupés à fabriquer de la farine à partir de ce tubercule. Avec le temps, et surtout la disparition de cette activité, *met-a-manniok*, par métonymie, en est venu à désigner toute personne possédant un certain pouvoir dans un domaine quelconque : en bref, un chef, un dirigeant ou un leader. A notre sens, le terme de départ ne pouvait figurer comme entrée particulière dans un dictionnaire, sauf en tant que sous-entrée de l'entrée *met*, sinon il aurait fallu inclure aussi comme entrées de plein droit *met a chari* (responsable des charrues), *met a distilri* (responsable de distillerie), *met a lacho* (responsable du four à chaux) ou *met a chabon* (responsable de la fabrication du charbon de bois). Aujourd'hui donc, *met-a-manniok*⁴, ayant subi un processus de métonymisation, est devenu un mot à part entière (ce qui n'est pas du tout le cas des autres exemples cités) et mérite donc une place en tant qu'entrée dans le dictionnaire. On aura compris qu'il n'est pas toujours facile d'identifier les contours du mot créole, l'exemple ici exposé n'en étant qu'un parmi bien d'autres.

Il y a aussi la question des mots en voie de lexicalisation, issus pour la plupart d'images ou tropes (métaphores, métonymies, comparaisons etc.). Ainsi *tet lanp* dans l'expression *Ou sé an tet lanp* (lit. *tu es une tête de lampe*/tu es obtus) ou encore *Fout ou ni latjé pré tet !* (lit. *qu'est-ce que tu as la queue près de la tête ! / qu'est-ce que tu es prétentieux !*). N'importe quel

4 Au niveau du dictionnariste, ce mot demeure polysémique dans la mesure où son sens premier, même s'il a disparu du langage quotidien, se doit d'être noté.

locuteur moyen du créole martiniquais, pour peu qu'il y réfléchisse, remarquera avec ces deux exemples que la notion de lexicalisation est de nature évolutive ou plus exactement dynamique. Certains mots ou expressions sont en voie de lexicalisation plus avancée que d'autres. *Tet lanp* l'est davantage que *latjé pré tet*, si bien que la phrase *Joj sé an tet lanp* (Georges est quelqu'un d'obtus) surprendra beaucoup moins que *Joj sé an latjé pré tet* (Georges est un prétentieux). La question qui s'est donc posée à nous était de savoir s'il fallait éliminer de notre dictionnaire les mots ou les expressions dont la lexicalisation est peu avancée ou sujette à caution. C'est ici, qu'à nouveau, l'objectif du dictionnariste se différencie de celui du lexicologue. Il est clair que ce dernier ne les retiendrait pas, alors que le premier, dans la visée de construction de la langue qui est la sienne (/la nôtre), ne peut s'y résoudre. Mais il est tout aussi clair que le dictionnariste ne peut aller aussi loin que l'écrivain, lequel a le droit le plus absolu de tenter de lexicaliser tout ce que bon lui semble (même s'il n'est pas la « masse parlante » et n'a aucune garantie que ses audaces seront avalisées par celle-ci). C'est ainsi que dans les romans que nous avons écrit en créole, nous n'avons pas hésité à écrire *I sé an pété-cho* (lit. *il est un pet chaud*/C'est quelqu'un de susceptible), à partir de l'expression *siseptib kon an pété cho* (lit. *susceptible comme un pet chaud*/extrêmement susceptible), alors que nous n'avons pas fait figurer d'entrée *pété-cho* dans notre dictionnaire. C'est que l'écrivain a toujours un coup d'avance sur le dictionnariste-lexicographe qui a une démarche prescriptive et cherche, ouvertement ou non, à proposer/imposer une norme lexicale et le dictionnariste-lexicographe se différencie, à son tour, du lexicologue, ce dernier étant toujours soucieux de garder une démarche strictement descriptive et ne notant que les mots attestés dans la langue.

ÉTYMOLOGIE ET SYNONYMIE

Parmi les innombrables questions qui assaillent tout dictionnariste, celles de l'étymologie et la synonymie sont également incontournables. S'agissant de la première, il convient de rappeler, même si le langage courant les confond, qu'elle se différencie quelque peu de l'emprunt, lequel indique une origine immédiate. En effet, l'étymologie remonte à l'origine la plus ancienne connue (étymon) ce qui suppose plusieurs stades intermédiaires d'emprunt : ex. créole *limiè* < français *lumière* < latin *lumen/luminis*. Dans le cas du lexique créole, il apparaît d'emblée que la grande majorité de ses mots courants sont issus du français (ou plus exactement des parlers français, tel que le normand, qu'utilisaient les colons au moment de la conquête des « isles de l'Amérique » c'est-à-dire au tout début du XVII^e siècle). Par la suite, le créole s'est abreuvé sans discontinuer à la source d'un français désormais

normalisé. Toutefois, la question de l'étymologie et de l'emprunt est un terrain glissant, peu assuré, particulièrement dans le cas du créole pour lequel, malgré sa naissance récente, on dispose d'un nombre, somme toute, modeste de documents sur les langues en présence durant le demi-siècle pendant lequel il s'est formé : caraïbe insulaire, baragouin, dialectes d'oïl, idiomes ouest-africains. Nous avons donc pris le parti de ne pas indiquer l'origine des mots – et ils sont une majorité – qui proviennent de toute évidence du français comme *chimiz* (chemise), *limiè* (lumière) ou encore *simenn* (semaine). Cela, sauf dans les cas où, de provenance dialectale, ils ont disparu du français normalisé comme *hallier* (*razié* en créole) ou *haim* (*zen* en créole). Concernant ces derniers, nous avons indiqué la mention *f. rg.* pour « français régional ». Pour les mots qui ne sont pas d'origine française, nous nous sommes ralliés à celle qu'en donnent habituellement les amérindianistes (le mot est alors noté *car.* pour « caraïbe »), les africanistes (le mot est alors noté *afr.* pour « africain ») et les indianistes (le mot est alors noté *tam.* pour « tamoul »), tout en gardant à l'esprit que ces affectations peuvent être parfois sujettes à caution. Enfin, nous avons résisté à l'envie d'indiquer les mots qui, à notre sens, relèvent de la fabrique lexicale propre au créole, c'est-à-dire qui ne doivent rien à une quelconque autre langue. C'est ainsi que des mots comme *lagadigada* (boisson matinale à base d'anis), *atjoupn* (niais), *kalazaza* (métis à peau très claire), *kilolin* (laideron) ou *kalibantjo* (glisse à l'aide d'une feuille de cocotier sèche) en sont très certainement issus.

S'agissant de la synonymie, l'enseignement de la grammaire dès l'école primaire nous a rendu familière cette notion : pour le commun des mortels, deux mots synonymes sont deux mots qui possèdent le même sens. Or, ces branches de la linguistique que sont la lexicologie et la sémantique ont montré qu'il n'existe pas vraiment de mot ayant exactement la même signification qu'un (ou plusieurs) autre(s). Tout ce qu'on peut dire c'est que certains mots appartiennent au même champ lexical, mais qu'à l'intérieur de cet espace, même s'ils se recoupent dans une large mesure, ils ne sont pas, ou très rarement, superposables. Qu'il s'agisse de mots désignant les réalités plus simples ou de ceux désignant des réalités plus complexes. Dans le premier cas, et pour prendre un exemple en créole, il est clair que *fanm* et *madanm* recouvrent largement la même réalité, sauf que le premier est plus général que le second, lequel inclut certaines connotations liées à l'âge et au statut matrimonial. Cela est tellement vrai qu'en créole martiniquais en tout cas, l'expression *gran fanm* (effrontée) n'est pas du tout synonyme de *gran madanm* (femme âgée). Quant aux mots plus spécialisés, on s'aperçoit là encore que la synonymie est sujette à caution. Les mots *ababa*, *tèbè* et *tjou-pèpè*, pas plus que *manawa*, *bòbò* et *matadò* ne peuvent être considérés comme exactement équivalents : *ababa* désigne plutôt l'idiot de naissance, *tèbè* renvoie à un comportement ponctuellement idiot alors que *tjou-pèpè* inclut une certaine forme de timidité ; *manawa* désigne une « profession », celle de prostituée, et donc le fait de se vendre à divers clients, *bòbò* désigne

plutôt une femme facile tandis que *matadò* est la femme entretenue. Il en va ainsi de la quasi-totalité du lexique de toute langue. Ceci dit, étant donné la vocation première de notre dictionnaire qui est d'être utile au public le plus vaste, nous avons conservé l'usage du terme « synonymie » noté *syn*. Il nous est d'ailleurs impossible, dans le cadre de cette préface, de passer en revue toutes les questions que se pose et que doit résoudre, dès le commencement de son chantier et tout au long de celui-ci, quiconque s'attelle à la rédaction d'un dictionnaire. Celles que nous avons brièvement évoquées ici – la définition du lexique et du mot créole ; l'étymologie et la synonymie – n'en sont qu'une poignée parmi des dizaines d'autres tout aussi importantes.

SOURCES

Le présent dictionnaire a été établi à partir de trois types de sources : deux types principaux (des sources orales en contexte formel/formalisé et des sources écrites) et un type secondaire (des sources orales en contexte informel). Les toutes premières – les sources orales en contexte formel/formalisé – sont tirées d'une série d'enquêtes que nous avons menées, à compter de la fin des années 70 du XX^e siècle et cela jusqu'à tout récemment, dans trois domaines différents :

- l'oraliture créole (contes, *titim*, proverbes)
- l'univers de l'Habitation (ou plantation de canne à sucre)
- le magico-religieux (hindouisme créole, quimbois etc.)

S'agissant de la localisation de nos enquêtes, celles concernant l'oraliture se sont concentrées sur le Morne-des-Esses (commune de Sainte-Marie), dans le cadre des activités d'une association de conteurs que nous avons créée avec Marcel Lebielle, *Kontè Sanblé*, laquelle association inaugura la manifestation, désormais très répandue à travers la Martinique, appelée « Nuit du conte » et, cela, un certain 1^{er} août 1985. Nous avons aussi travaillé avec des conteurs du Lorrain (quartier Morne Carabin), du Robert (quartier La Duchêne) et de Rivière-Pilote (quartier Jossaud), par le truchement de Nicole Rémion pour cette dernière commune. Ces enquêtes ont abouti à la publication de quatre ouvrages :

- *Les Maîtres de la parole créole* (1995, édit. Gallimard)
- *Contes créoles des Amériques* (1995, édit. Stock)
- *Dictionnaires des titim et des sirandanes (devinettes et jeux de mots du monde créole)* (1998, Ibis Rouge Editions)
- *Le Grand Livre des proverbes créoles* (2005, édit. du Châtelet).

S'agissant de l'univers de l'Habitation, qui fut notre univers d'enfance puisque notre arrière-grand-père et notre grand-père paternels, Louis et

François Augustin, furent petits distillateurs et moyens planteurs au quartier Macédoine (commune du Lorrain), nos enquêtes se sont circonscrites à Rivière-Salée et Saint-Esprit ainsi qu'au Vauclin (quartier Paquemar) et se sont concrétisées par la publication de trois ouvrages mi-ethnographiques mi-fictionnels :

- *Commandeur du sucre* (1994, édit. L'Archipel)
- *Régisseur du rhum* (1999, édit. L'Archipel)
- *La Dissidence* (2002, édit. L'Archipel).

Quant au magico-religieux, nous avons pu assister, par le truchement de l'anthropologue Gerry L'Étang, à de nombreuses cérémonies hindoues tant à Trinité (quartier Le Galion) qu'à Basse-Pointe (quartier Moulin-L'Étang) ou encore à Sainte-Marie (quartier Pérou) et avons été amenés à discuter (et à enregistrer) des *pousari* (prêtres hindous) – notamment le célèbre Antoine Tengamen, dit « Zwazo », ultime tamoulophone martiniquais –, des *vatialou* (interprètes) ainsi que de simples officiants. Pour le magico-religieux « nègre », nous avons été longuement reçu par le plus célèbre « séancier » de la Martinique qui officie à Morne-des-Esses (celui que Maurice Mességué, grand pourfendeur des tradi-praticiens martiniquais, déclarait être le seul et unique à posséder de réels pouvoirs), ainsi que par des quimboiseurs du Lamentin et de Trinité dont nous ne pouvons révéler les noms bien qu'ils soient, pour la plupart, de notoriété publique. Enfin, nous avons travaillé avec Jean-Ba, le dernier fossoyeur de la commune de Basse-Pointe, récemment décédé. Toutes ces enquêtes ont abouti à trois publications :

- *Mémwè an fonsyé ou les 90 pouvoirs d'un mort* (2002, Ibis Rouge Editions)
- *Djab adan kilti kréyol la* (publié en 2003 sur internet : site Montray kreyol⁵)
- *Dictionnaire du magico-religieux créole* (publié en 2004 sur internet : site Montray kreyol).

Il apparaît donc que nous n'avons pas pu inventorier maints domaines de la réalité, en particulier celui de la pêche, de l'artisanat ou de la musique, domaines pour lesquels les entrées du présent dictionnaire se cantonnent au plus général. Cela dépassait les capacités d'un seul individu, d'autant que ce dernier, comme on le verra plus avant, avait pour objectif premier la collecte de données ethnographiques et ne s'est occupé des données lexicographiques qu'en second lieu. Cependant, ce type d'ouvrage étant naturellement conduit à connaître plusieurs éditions, « revues et augmentées » selon la formule consacrée, nous nous proposons de combler ces lacunes dans un proche avenir.

5 <http://www.montraykreyol.org>.

MÉTHODE

Qui étaient nos informateurs ? A quel milieu social appartenaient-ils ? Nous avons enquêté principalement en milieu populaire et rural et le profil-type de ceux-ci est à peu près le suivant :

- sexe : masculin
- âge : septuagénaire
- profession : ancien ouvrier agricole
- résidence : campagne
- état-civil : concubinage (« en case » selon l'expression créole)
- langue : créolophone quasi-unilingue
- éducation : une ou deux années d'école et donc pratiquement illettré
- groupe ethnique : nègre ou indien

Précisons que nous n'avons pas choisi au départ un type d'informateur en particulier. Ce sont nos différents terrains d'enquête qui nous ont imposé cette catégorie majoritaire. Si nous avions enquêté dans le milieu de la culture de la banane (qui a remplacé en grande partie celle de la canne à compter de la fin des années 60), nos informateurs auraient été plus jeunes. Si nous avions travaillé sur la cuisine créole ou sur le costume créole, il est clair que nous aurions plutôt eu affaire à des informatrices. Il s'avère tout simplement que dans le milieu des conteurs traditionnels, des travailleurs de la canne et du magico-religieux qui nous ont occupé durant toutes ces années, on a majoritairement affaire à des hommes noirs et indiens âgés n'ayant presque pas reçu d'éducation scolaire, ayant travaillé la terre leur vie durant et possédant des revenus modestes. Nous n'avons pas perçu cela comme une restriction ou une sorte de handicap, dans la mesure où pendant trois siècles et demi, la canne à sucre et l'Habitation ont été la matrice même de la langue et de la culture créoles, leur niche écologique en quelque sorte. Si nous étions, par exemple, concentrés sur la cordonnerie ou l'orfèvrerie créoles, domaines tout à fait respectables par ailleurs, en ignorant complètement l'univers de la canne, à ce moment-là nous aurions eu le sentiment d'avoir commis une faute impardonnable. En fait, qui travaille sur l'univers de la canne à sucre, travaille forcément sur l'ensemble de la culture créole.

Comment avons-nous procédé ? Comme nous l'avons déjà précisé, nous n'avons pas fait d'enquêtes lexicographiques au sens habituel du terme. Notre objectif était de réaliser des enquêtes ethnographiques dans les domaines précités et nous avons profité de celles-ci pour collecter au fur et à mesure mots et locutions créoles. Généralement, nous abordions un thème avec l'un ou l'autre de nos interlocuteurs – par exemple le rôle du « commandeur » ou

du « gèreur » sur une habitation – et au bout d’un moment, la discussion était enregistrée au magnétophone avec l’accord de l’intéressé, ou parfois à son insu. Dans les jours qui suivaient l’entretien, les cassettes étaient décryptées d’abord, travail nous obligeant à mener de front une double opération : ethnographique consistant à mettre à jour les données qui nous permettraient plus tard d’écrire les différents livres susmentionnés ; lexicographique ensuite consistant à relever systématiquement tous les mots ou locutions qui nous semblaient peu connus, voire inconnus, ou encore dont la signification était floue dans notre esprit. Assez fréquemment, il nous arrivait de buter sur des énoncés obscurs en dépit de leur contexte d’énonciation, et c’était là l’occasion pour nous, à la prochaine rencontre avec l’informateur auprès duquel nous les avons enregistrés, d’établir de courtes discussions à teneur lexicale. D’autres fois, nous interrogeons des proches de celui-ci, toujours à propos des mêmes énoncés obscurs, pour découvrir, avec une stupéfaction renouvelée, que l’affirmation de Jean Bernabé selon laquelle la compétence lexicale des créolophones est « une compétence à trous » est tout à fait fondée et vérifiable sur le terrain. Tel habitant du quartier Pérou, à Morne-des-Esses, connaît et emploie régulièrement le mot *baldiri* (topinambour) par exemple, alors que tel autre habitant du quartier Bezaudin, à trois kilomètres à peine de là, appartenant pourtant à la même génération que le premier, jure n’avoir jamais entendu ce mot et ne pas en connaître le sens !

Enfin, nous ne considérons pas non plus le fait d’avoir abordé les questions lexicographiques de biais, et non de front, comme un handicap étant donné la particularité du rapport qu’entretient le locuteur martiniquais, même unilingue, avec le créole. Surtout que notre positionnement d’enquêteur, nous plaçait, aux yeux de nos informateurs (même si cela ne fut jamais clairement exprimé) presque à l’égal d’un chercheur étranger, c’est-à-dire non Martiniquais et non créolophone natif. En dépit de nos efforts, la majorité d’entre eux nous percevait d’abord comme un « grand-grec » (intellectuel), puis un « mulâtre » (petit-bourgeois), enfin comme « personne d’En-Ville », ce qui signifie quelqu’un d’extérieur à leur univers quotidien, à leur réseau de familiarité et de voisinage. Nous en voulons pour preuve le fait que les conteurs surtout nous pressaient de les prévenir à l’avance de notre visite et nous recevaient habillés pour la circonstance, avec un cérémonial qui, parfois, nous faisait sourire. Face à quelqu’un tel que nous, le locuteur, placé en position sous-ordonnée, selon l’expression de J. Bernabé, a presque toujours tendance, consciemment ou non, à franciser son créole ou, à tout le moins, à lui donner une apparence moins « vieux nègre ». Enquêter donc directement sur des questions liées à la langue aurait inévitablement conduit nos informateurs, pour la plupart en tout cas, à s’exprimer différemment de ce qu’ils font d’habitude, tandis que discuter principalement du déroulement des veillées mortuaires, des variétés de canne à sucre, du fonctionnement des distilleries, de la Diabliesse et du *dorlis* (incube) ou encore de tel ou tel rituel hindou, n’éveillant pas leur attention sur cette question sensible, les amenait

à utiliser un créole plus proche de celui qui leur est naturel, c'est-à-dire de celui qui est le leur quand il n'y a pas d'individu extérieur à leur micro-communauté à proximité. En tout cas, la quasi-totalité des exemples sans précision de nom d'auteur donnés dans le présent dictionnaire sont tirés de phrases qui ont été réellement prononcées, et dûment enregistrées, au cours de nos différents entretiens. Toutefois, le désavantage d'une telle démarche est lui aussi clair : enquêter sur le lexique « de biais », comme nous l'avons fait, et non « de front », est une gêne pour la systématisme de la recherche et l'établissement des résultats tout en rallongeant considérablement le temps consacré à ceux-ci (nos trois décennies de travail auraient ainsi été divisées de moitié). Nous assumons pleinement ce choix, convaincu qu'en terrain diglotte, l'insécurité linguistique (Labov, 1976) régnante est souvent un obstacle à l'enquête frontale.

TEXTES ÉCRITS

Comme le constatera l'utilisateur du présent ouvrage, la majorité de nos entrées sont exemplifiées à l'aide de phrases littéraires, de phrases d'auteur et non d'énoncés oraux. Cela peut de prime abord paraître paradoxal s'agissant d'une langue telle que le créole qui continue jusqu'à aujourd'hui à vivre principalement dans l'oralité et dont la face écrite, quoique relativement ancienne, a toujours été marginalisée, le français détenant le monopole de l'écrit en Martinique, tout comme en Guadeloupe et en Guyane. Ce primat donné par nous à la langue écrite tient au fait que nous avons eu la volonté de nous poser en dictionnariste. Ce qui revient à dire que nous avons voulu, en quelque sorte, donner vie aux mots (et qui est mieux à même de le faire que la littérature ?), bien conscient du fait, comme le dit L. Tesnière (1959 : 11) que :

« ...le dictionnaire, résultat d'un travail qui consiste à prendre les éléments de la réalité linguistique et à les sortir artificiellement du milieu naturel vivant où on les trouve, est fatalement quelque chose de mort. »

Nous nous sommes donc, parallèlement à ces enquêtes de terrain, employé à inventorier les textes écrits en créole martiniquais depuis 1846, c'est-à-dire depuis la publication des *Bambous. Fables de la Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*. En effet, contrairement à une idée reçue, l'écrit créole n'est pas si rare ou anecdotique que le grand public se l'imagine, surtout lorsqu'on approche du XX^e siècle. Par « texte écrit », nous entendons aussi bien les ouvrages de fiction (poésie, théâtre, roman) que les recueils de contes créoles (par exemple ceux de Lafcadio Hearn à la fin du XIX^e siècle), les articles de journaux et même les traductions en créole. Tout écrit créole, de quelque nature qu'il soit, nous a intéressé, y compris les textes des chansons imprimées au dos des pochettes de disques et de CD ainsi

que les publicités dans les journaux ou sur des panneaux. Nous avons donc collecté le maximum de mots dans les œuvres littéraires de François Marbot, Gilbert Gratiant, Georges Mauvois, Monchoachi, Joby Bernabé ou Jean-Marc Rosier, dans les recueils de contes d'Elsie-Clew Parsons ou Marie-Thérèse Lung-Fou, dans les articles de journaux aussi divers que *Grif An Tè*, *Antilla*, *Karibel* ou *La Tribune des Antilles* et enfin dans les traductions de Jean-Pierre Arsaye ou de Rodolphe Etienne. Nous avons traqué le plus petit écrit créole, la plus petite phrase en créole, dans des ouvrages essentiellement en français tels que *Les Mémoires d'un Vonvon* de Tonton Dumoco (1905) ou *Chronique des Sept misères* de Patrick Chamoiseau (1986). Très vite, nous nous sommes rendu compte que notre collecte opérée à partir des sources orales ne recouvrait pas tout à fait celle que nous avons réalisée à partir des sources écrites. Il n'y a là, en fait, rien d'étonnant. La littérature, même quand elle est en créole, langue paysanne à l'origine s'il en est, même quand elle traite de sujets paysans (tel poème de Gilbert Gratiant, tel passage de roman de Georges-Henri Léotin), demeure forcément à un certain niveau de généralité lexicale puisque jusqu'à preuve du contraire, une œuvre littéraire n'est ni un manuel d'agronomie ni un précis de botanique.

Nous avons aussi puisé dans les traductions de textes français en créole parce qu'à nos yeux, le traducteur est, tout autant que l'écrivain, un constructeur de langage. Il l'est même davantage que ce dernier si l'on songe que l'écrivain créolophone – et tel fut notre cas pour les cinq ouvrages que nous avons publié entre 1979 et 1987 – se concentre le plus souvent sur l'univers créole, qu'il décrit ce dernier, y campe des personnages ayant des ressemblances avec des personnes réelles et donc familières, les fait parler, dans les dialogues, une langue qui, elle aussi, est familière au lecteur. Tout au contraire, le traducteur fait voler en éclats ce cocon protecteur puisqu'il confronte le créole à un univers étranger, extérieur, à des réalités qu'il ne lui a jamais été donné d'exprimer et ce faisant, il fait travailler la langue encore plus que ne le fait l'écrivain. Quand un Georges Mauvois traduit *Antigone* de Sophocle, quand un Jean-Pierre Arsaye s'attaque à Guy de Maupassant et même quand un Rodolf Etienne affronte un auteur francophone antillais comme Edouard Glissant, le créole est contraint de se dépasser, de se surpasser, d'exploiter à fond ses potentialités. Gardons-nous d'oublier qu'un nombre considérable de langues à travers le monde ont accédé à la souveraineté scripturale par le biais de la traduction ! Des langues aussi diverses que l'anglais, le russe, le finlandais, l'allemand, le swahili, le tahitien ou le tagalog.

SOURCES INFORMELLES

Notre troisième source d'information, source secondaire en importance, fut informelle. En effet, en tant que locuteur quasi-quotidien du créole martiniquais (même si nos obligations professionnelles et notre insertion de classe nous contraignent le plus souvent à utiliser la langue française), nous faisons pleinement partie de la communauté linguistique martiniquaise et à ce titre nous sommes amenés à avoir des échanges verbaux avec toutes sortes de personnes : mécaniciens, plombiers, femmes de service, médecins, intellectuels, hommes politiques etc. Nous avons donc pris l'habitude de noter tout mot ou locution qui nous étaient inconnus ou dont nous n'étions pas tout à fait sûrs du sens et parfois, d'interroger à leur propos la personne qui les avait prononcés devant nous. Ce qui nous a frappé, et n'a jamais cessé de nous étonner, c'est l'assurance, voire l'autorité, avec laquelle ces différents locuteurs se proposaient de nous expliquer ces mots inconnus de nous, se livrant même à des conjectures étymologiques pour le moins fantaisistes, conjectures dans lesquelles ce que nous appellerons le fantasme d'amérindianité et le fantasme d'africanité surgissaient régulièrement. C'est ainsi que la première fois que nous avons entendu le mot *komotif* qui signifie « locomotive », de la bouche d'un ancien commandeur d'habitation de Rivière-Salée, ce dernier nous a soutenu obstinément que ce mot était d'origine africaine parce qu'il l'avait lui-même entendu pour la première fois de la bouche de « travailleurs Congos »⁶ dans les années 30 du xx^e siècle. En réalité, il s'agit là d'une parlure dialectale française puisqu'en Anjou et dans le Poitou, on trouve le terme *écomotif*. De même, pour *chatwou* (poulpe), la plupart des Martiniquais sont persuadés qu'il s'agit d'un terme d'origine amérindienne (caraïbe), sans doute parce que, par pur hasard, il entre en résonance phonétique avec d'autres termes de la faune marine tels que *kouliwou* (chinchard) ou *balawou* (espadon), eux effectivement amérindiens, alors qu'en fait, il s'agit plus prosaïquement de la forme créolisée du mot normand *chatrouille*. Profitons du fait que nous parlons de questions étymologiques pour dire que si nous avons pu consulter nombre de dictionnaires des « patois » normand, vendéen, poitevin etc., si nous nous sommes plongés dans le *Dictionnaire caraïbe* du Père Breton, nous n'avons pu en faire de même s'agissant des langues africaines, nous contentant de dépouiller le très intéressant article de Serge Joséphau, « Africanismes dans

6 Après l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises des Antilles en 1848, les planteurs blancs (ou *Béké*) importèrent des dizaines de milliers de travailleurs sous-contrat du Sud de l'Inde et des milliers du Congo afin de pallier la (relative) désertion des champs de canne à sucre par les Noirs créoles, devenus désormais « les nouveaux libres ».

le créole » (1997) et certains travaux d'Alain Anselin. Pour les termes d'origine tamoule, nous avons bénéficié des travaux de Jean Benoist, Gerry L'Etang, Max Sully et Francis-Gilbert Ponaman.

D'autre part, l'attention particulière que nous avons portée pendant des années à l'écoute des locuteurs créolophones nous a conduit à prendre conscience du fait que les phénomènes idiosyncrasiques, surtout au plan lexical, ont probablement plus d'importance en créole que dans d'autres langues, notamment les langues très anciennement normalisées. Les balayer donc d'un revers de main en les qualifiant, par exemple, d'hapax, ne nous a pas paru une attitude qui tienne compte des conditions socio-historiques et sociolinguistiques particulières dans lesquelles cette langue est née et évolue depuis trois siècles et demi. On ne saurait, en effet, utiliser sérieusement les notions d'hapax, de solécisme ou encore de barbarisme pour une langue à la fois majoritairement orale, non normée et vivant depuis toujours en situation de domination. C'est ainsi qu'en trois décennies de recherches, nous n'avons entendu qu'une seule et unique fois le mot *lamakoumétri* (homosexualité), terme dont la construction, soit dit en passant, obéit parfaitement aux règles de formation lexicale du créole, l'expression courante étant *mes makoumè* laquelle, décréolisation oblige, est de plus en plus supplantée par *omoseksialité*. Or, non seulement nous avons immédiatement compris le sens de *lamakoumétri* la première fois que nous l'avons entendu, mais en plus, lorsque nous l'avons testé au cours de nos enquêtes, nous n'avons rencontré aucun locuteur qui n'ait été en mesure de le faire, bien que la plupart d'entre eux aient trouvé ce mot « comique ». *Lamakoumétri*, tout comme ses semblables *lapitennisri* (putasserie) ou *lababatri* (niaiserie), avait donc pleinement droit de cité dans notre dictionnaire.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Fort donc de nos trois sources d'informations – deux orales et une écrite, rappelons-le – nous avons alors entamé une procédure d'établissement du sens d'une part, puis de vérification du sens d'autre part de la partie du lexique créole qui nous était peu connue ou inconnue. En effet, on comprendra qu'il n'a pas été nécessaire de mettre en œuvre une procédure aussi lourde pour le lexique courant, quotidien : *soley* (soleil), *tab* (table), *chez* (chaise), *kouri* (courir), *désann* (descendre) ou *diri* (riz). Nous évaluons à environ 30% le nombre d'entrées du présent dictionnaire que nous avons soumis à ce traitement sous la forme concrète suivante pour les mots recueillis à l'oral :

- relevé du mot, soit au cours d'un entretien avec l'un ou l'autre de nos informateurs soit au cours d'un échange verbal informel.
- première tentative de définition par nous-mêmes

- interrogation de l'informateur
- confrontation de notre propre définition avec la sienne
- vérification du sens retenu par nous-mêmes auprès de six autres personnes (soit en face à face, soit, assez souvent, par le biais du courriel⁷)
- inclusion du mot en tant qu'« entrée » du présent dictionnaire en cas d'unanimité sur le sens du mot.

A ce propos, nous tenons à dire que nous avons été amenés à rejeter certains mots, ou plus exactement à renoncer à leur inclusion dans notre dictionnaire au motif que nous n'avions pas recueilli d'unanimité, ni même d'opinion majoritaire, sur leur sens alors qu'ils existent pourtant bel et bien en créole martiniquais et sont d'un emploi assez fréquent. Ce fut le cas du mot *sékran/sékan* et de la locution *meg kon an sékran* (extrêmement maigre). Pour certains de nos informateurs, *sékran/sékan* signifiait « marinade trop cuite qui s'est aplatie », pour d'autres il s'agissait d'un insecte dont ils ne pouvaient préciser le nom et pour d'autres encore, il pouvait s'agir de l'agouti, petit animal sylvestre qui a pratiquement disparu de la Martinique. L'un d'entre eux nous fit remarquer que le même mot et la même expression existaient en créole guadeloupéen et qu'on trouvait la définition suivante dans le dictionnaire du créole guadeloupéen de R. Ludwig, D. Montbrand, H. Pouillet et S. Telchid (rééd. 2002) :

« *SEKAN*

Seulement dans l'expression « *meg kon an sékan* » : maigre comme un clou. La rumeur populaire dit que « *sékan* » ou « *sékran* » était une variété de hareng séché très décharné. »

Bien que pour nous, le créole martiniquais et le créole guadeloupéen ne soient pas des langues différentes, mais deux variétés d'une même matrice linguistique qui englobe tous les autres créoles des Amériques à base lexicale française, nous avons préféré ne pas reprendre la définition du dictionnaire guadeloupéen dans la mesure où un mot/une locution ne prennent sens que dans un contexte d'utilisation particulier et qu'il n'était pas sûr que celui du créole guadeloupéen fut exactement le même que celui du créole martiniquais. En effet, si, par exemple, *malad* signifie « malade » tant en martiniquais qu'en guadeloupéen, l'expression guadeloupéenne *An malad a'w* (Je suis fou de toi) est incompréhensible pour un locuteur martiniquais qui l'entend pour la première fois. Ces deux créoles possèdent de nombreux mots identiques mais dont l'emploi et le contexte d'emploi diffèrent. N'ayant donc pas trouvé au moins six locuteurs martiniquais qui soient d'accord sur le sens de *sékran* et *meg kon an sékran* nous les avons éliminés, à regret, de

7 Que soient remerciés ici J-M. Rosier, M. Kneur, D. Boukman, C.-H. Fargues, L. Litampha, B. Bizon, R. Davidas et tant d'autres.

notre dictionnaire. Nous évaluons à environ une soixantaine les mots relevés à l'oral que nous n'avons pu ainsi retenir.

S'agissant des mots relevés dans des sources écrites, notre méthode fut la suivante :

- établissement du sens à partir du contexte (du « cotexte » dirait M. Riffaterre)
- confrontation de celui-ci avec notre définition propre
- questionnement d'au moins six personnes d'âge et de sexe différents
- établissement du sens retenu pour notre dictionnaire.

Ici encore, nous avons été amenés à laisser de côté un certain nombre de mots et de locutions pour lesquels nous n'avons pas réussi à dégager un sens majoritaire, bien que chaque fois que nous butions sur un mot « difficile », nous élargissions notre spectre d'informateurs, passant du chiffre six habituel à plus d'une quinzaine, grâce au miracle du courriel. C'est ainsi que le mot *twawo* et l'expression *ou ka palé kon an twawo*, trouvés dans un texte de Marie-Thérèse Lung-Fou nous ont longtemps occupé sans que nous soyons parvenu à en établir le sens, la locution, elle, signifiant « parler comme une crécelle ». Pour certains informateurs, qui affirmaient l'avoir déjà entendue, *twawo* était une variante phonétique de *touaou*, oiseau marin nichant dans les rochers, terme d'ailleurs d'origine caraïbe. Pour d'autres, il pouvait s'agir de la créolisation du français *toit rond* puisque, à les entendre, la voix humaine porte davantage sous un tel toit ou produit un écho. Sans compter les multiples autres interprétations qui nous furent proposées. Nous avons donc décidé, en fin de compte, de ne retenir ni le mot ni la locution en question, toujours à notre corps défendant. Cela s'est reproduit pour environ une trentaine d'éléments lexicaux.

Ainsi donc, nos sources orales émanent principalement de locuteurs vivant en milieu rural, peu alphabétisés, pratiquement unilingues ou en tout cas majoritairement créolophones, tandis que nos sources écrites relèvent de scripteurs ayant forcément un niveau scolaire élevé (la plupart des auteurs créolophones se trouvant être des enseignants du primaire ou du secondaire, en tout cas des diplômés du supérieur⁸), vivant plutôt en milieu urbanisé et ayant le français comme langue quotidienne première. On comprendra que nous avons résisté à l'idée, séduisante, de travailler sur un « lexique homogène », nous refusant à faire aussi bien un dictionnaire du créole rural qu'un dictionnaire du créole urbain, les deux variétés nous paraissant complémentaires. L'exiguïté du territoire martiniquais fait d'ailleurs que la différence entre monde rural et monde urbain y a toujours été moins marquée que dans les pays plus vastes, et elle est même devenue quasi-obsolète à partir

8 Gilbert Gratiant, l'auteur du magnifique « Fab' Compè Zicaque » (1958), par exemple, était agrégé d'anglais.

des années 70 du xx^e siècle suite à l'extension du réseau routier et à l'exode rural, c'est-à-dire au moment même où nous commençons notre chantier.

REFLET

Tout dictionnaire reflète, malgré le fait que le lexique d'une langue soit un bien commun, la personnalité de celui qui l'établit ou, plus exactement, révèle son positionnement sociolinguistique et historique. Le présent ouvrage est l'œuvre d'un homme né au tout début des années 50 du XX^e siècle en milieu rural (celui de l'Habitation), élevé en milieu urbain (Fort-de-France) et ayant suivi des études supérieures hors de la Martinique (France). Très concrètement cela signifie que des notions telles que, par exemple, le côté archaïque de tel mot (noté *arch.*), rare de tel autre (noté *r.*) ou encore argotique (noté *arg.*), sont entièrement dépendantes de notre ancrage personnel dans l'écosystème linguistique martiniquais. Ce qui revient à dire que des mots tels que *saybot* (buffet) ou *bizbonm* (haut-de-forme) classés par nous comme étant archaïques, ne le sont sans doute pas pour quelqu'un de la génération ayant précédé la nôtre (laquelle est présentement septuagénaire). De même, tel mot pour lequel nous n'avons porté aucune indication particulière, le jugeant du même coup « usuel », ne l'est sans doute pas pour la génération qui suit la nôtre (laquelle est présentement trentenaire) : le mot *bitako* (campagnard) est ainsi fréquemment ignoré de nos jeunes étudiants de licence LCR, quand ils ne l'assimilent pas à une célèbre boîte de nuit de la périphérie de Fort-de-France !

Pour que les notions d'« usuel », « archaïque », « argotique », « péjoratif » ou encore « néologique » aient une pertinence scientifique, il eût fallu procéder à des enquêtes intergénérationnelles extensives et procéder ensuite à des calculs de fréquence d'emploi, choses qui étaient hors de notre portée mais qui devront nécessairement prendre place dans les travaux des lexicographes martiniquais de demain. S'agissant d'un tout premier dictionnaire, il importait, en quelque sorte, de déblayer le terrain.

Le présent ouvrage est aussi celui d'un écrivain, et d'un écrivain d'abord créolophone, car comme l'écrit H. Meschonnic (1991 : 26) :

« Si les écrivains, plus que d'autres utilisateurs de dictionnaires, ont avec eux un rapport privilégié, c'est aussi une forme d'allégorie : celle du rapport entre lire, écrire et le temps. Car l'écrivain est celui qui met du temps dans les mots, leur donne plus que du temps, par le pouvoir qu'ils ont ensuite de continuer d'agir. »

Cette remarque est importante dans la mesure où elle nous permet d'évoquer la vieille rengaine de la « pauvreté lexicale » du créole. S'il n'est pas question de nier que dans nombre de domaines techniques modernes, il existe un vide ou un manque, il faut tout de suite noter que c'est également le

cas de nombreuses langues fort anciennes et prestigieuses. Jusqu'aux années 80 du xx^e siècle, le vocabulaire de l'informatique en français n'était composé que d'emprunts massifs à l'anglais, par exemple. En réalité, cette question peut être assez aisément résolue par le travail de commissions de terminologie lesquelles établissent des banques de données, comme cela se fait couramment au Québec pour le français. L'enjeu lexical ne se situe donc pas du tout au niveau des technolectes, mais ailleurs car, comme nous le rappelle le même Meschonnic (1991 : 73) :

« ... tout ce qui se conçoit n'est pas dit par des mots, mais entre les mots, c'est la littérature, et un poème. Un entre qui n'est pas du tout du vide, du blanc, mais toute la relation. »

En d'autres termes, affirmer que le créole « manque » de mots pour exprimer tel ou tel concept n'est pas tout à fait exact, dans la mesure où un concept n'a pas forcément besoin de s'inscrire dans un mot pour pouvoir exister. Ou, plus exactement, un concept n'est pas toujours énoncé par un mot. Il convient donc de relativiser l'idée reçue de la « pauvreté lexicale » du créole comme de toute langue d'ailleurs.

QUESTIONS ANNEXES

- Celle de la catégorisation grammaticale des mots : nom, adjectif, verbe, adverbe etc... On sait la difficulté qu'il y a à appliquer celle-ci, issue de la grammaire latine, aux langues créoles dans lesquelles un même mot peut tout à la fois fonctionner comme « nom », comme « verbe » et comme « adjectif » (ou « adverbe »). Nous avons donc renoncé à catégoriser nos entrées, tout en étant conscient que cette question devra bel et bien être tranchée un jour par ceux qui nous succéderont dans la tâche d'établir le lexique du créole martiniquais⁹ ;
- Celle des variantes phonétiques, extrêmement nombreuses en créole comme dans toutes les langues qui vivent principalement dans l'oralité et qui ne disposent pas d'une autorité linguistique (académie par exemple) pouvant légiférer en la matière. Nous avons tenu à noter scrupuleusement toutes les variantes, résistant à l'envie d'indiquer laquelle, pour chaque entrée, nous semblait la plus fréquente, faute d'enquêtes de terrain sur le sujet. Sans ces dernières, qui oserait

9 Cf. les articles de Ralph Ludwig : *Kreolsprachen zwischen Mündlichkeit und Schriftlichkeit. Zur Syntax und Pragmatik atlantischer Kreolsprachen auf französischer Basis*, Tübingen 1996 [Narr, ScriptOra 86] et *L'adjectif en créole guadeloupéen. Une approche prototypique*, In : Daniel Véronique (éd.) : *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*, Aix 1996 [Publications de l'Université de Provence] : 137-149.

affirmer, en effet, que telle forme est la forme de base et les autres ses variantes ? On trouvera ainsi :

- *pwéson*—*pwason*—*prason*
- *chaché*—*chèché*
- *chival*—*chouval*—*chwal*

Toutefois, dans l'optique basilectalisante qui est la nôtre, seules les variantes les plus déviantes par rapport à leur étymon français seront, le plus souvent, exemplifiées (tel est le cas de *pwéson* dans notre premier exemple) :

- Celle du nombre d'entrées : un lexicographe averti ne pourra s'empêcher de remarquer que nous avons parfois placé sous deux (ou plusieurs) entrées différentes des mots dont le sens est très proche et qui, s'ils relevaient de langues anciennement écrites comme le français ou l'anglais, figureraient sous une seule entrée. Ce qui peut paraître comme une entorse aux règles lexicographiques habituelles a été fait dans un but précis : si le Martiniquais est friand de dictionnaires français, il n'a que très rarement l'occasion de manipuler de tels ouvrages concernant le créole, et encore moins pour son propre dialecte, puisqu'il doit, en cas de besoin, se rabattre sur ceux des dialectes guadeloupéens, guyanais, voire haïtiens. Il nous a semblé donc que pédagogiquement, il était nécessaire de mettre deux ou trois entrées distinctes pour un certain nombre de mots pourtant quasi-synonymes.
- Celle de la graphie : nous nous sommes permis de normaliser (en nous appuyant sur la dernière version du système proposé par J. Bernabé) celles des exemples que nous avons emprunté à des textes qui utilisent l'ancienne graphie étymologique, éliminant au passage, option basilectalisante oblige, les voyelles arrondies du français relevant de ce que Guy Hazaël-Massieux (1985) appelle le « système maximaliste » de la phonétique/phonologie créole ;
- Celle encore de ce que nous avons appelé les mots « rares » par opposition aux mots archaïques. Les premiers (notés *r*.) font partie du créole actuel mais sont d'un emploi rare à cause du fait qu'ils ne sont pas connus par l'ensemble des locuteurs. « Compétence lexicale à trous » oblige, certains mots sont connus de telle personne et inconnus de telle autre, bien que cela n'ait rien à voir ni avec l'existence de géolectes ni de sociolectes¹⁰. En effet, au sein d'une même famille, par exemple, garçons et filles ne possèdent pas toujours un stock lexical identique. Les seconds, par contre (notés *arch.*), sont de vrais

10 Il est vrai que F. Saussure constatait déjà que « *la langue n'est complète dans aucun sujet parlant, elle n'existe que dans la masse.* » (Cours de Linguistique Générale, Paris, 1972, p. 30).

archaïsmes et ne font plus du tout partie de la langue courante, soit parce qu'ils sont tombés naturellement en désuétude (ex. *mal-mouton* : oreillons) soit que les realia qu'ils désignaient n'existent plus (ex. *chaspenn* : sorte de puisette rudimentaire faite avec une moitié de noix de coco qui servait à se désaltérer). Dans le même ordre d'idées, nous avons tenu à indiquer les termes à coloration ironique (notés *iron.*) afin que l'utilisateur non-créolophone ou le créolophone appartenant aux jeunes générations fortement décréolisées¹¹ puissent les distinguer des termes neutres : *djel* (gueule de cochon salé) est neutre par rapport à *djel-poliyis* qui est ironique ; de même *zaboka* (avocat) par rapport à *zabelbok* ;

- Celle enfin de ce que nous avons décidé d'appeler le « Français régional antillais » (F. R. A.). Il ne fait plus de doute que le processus de vernacularisation du français, qui a commencé à se produire aux Antilles vers la fin des années 60, a entraîné depuis lors l'apparition d'une norme endogène (G. Manessy, 1994) du français. Cette variété de français insulaire n'a rien à voir avec le français fautif (ou « français-banane ») des non-alphabétisés qui avait cours avant la seconde guerre mondiale à cause de la faible scolarisation des classes populaires. Aujourd'hui, même ceux dont la compétence en français semble restreinte, ne disent plus « le pour la », selon une expression de l'époque, c'est-à-dire ne confondent plus le masculin et le féminin. Désormais, grâce à l'élévation du niveau de vie, à la scolarisation quasi-totale, à l'omniprésence de la radio et de la télévision, à l'interaction constante entre l'émigration antillaise en France et la population martiniquaise ainsi qu'à la présence d'une population originaire de l'Hexagone en augmentation croissante, le français est devenu une langue « naturelle » à la Martinique tout en prenant, au cours de ce processus de naturalisation (ou de nativisation, si l'on préfère) une coloration autochtone relativement marquée. Tant au niveau lexical qui nous occupe qu'au niveau syntaxique, il est en train de se forger, depuis quelques décennies, son propre territoire, souvent en calquant ou en traduisant le créole, territoire inaccessible au francophone non-martiniquais (/non antillo-guyanais). Deux exemples :

- exemple lexical :

11 C'est à elles que nous avons aussi pensé en accompagnant certaines entrées d'extraits d'ouvrages (cf. « ouvrages de référence ») traitant de la réalité martiniquaise. Se contenter de traduire par exemple le mot « da » par « gouvernante » nous a semblé insuffisant car il a recouvert, dans un passé pas si lointain, une réalité insoupçonnée pour les jeunes générations.

- une *dormeuse* (du créole *dowmez*) en français standard signifie une femme qui aime beaucoup dormir.
- une *dormeuse* en français régional antillais signifie d’abord et principalement une voyante qui exerce en s’endormant face à son client ; ensuite, et accessoirement, une femme qui aime beaucoup dormir.
- exemple syntaxique :
 - *fais ça pour moi* en français standard est une demande pressante.
 - *fais ça pour moi* en français régional antillais est l’équivalent du standard *fais moi ça*.

Le français régional antillais (F. R. A.), encore peu étudié à ce jour¹², est donc en voie d’acquérir sa propre légitimité (phonologique, lexicale, syntaxique et rhétorique), à côté du créole et du français standard, ce qui justifie le fait que nous ayons indiqué, chaque fois que cela s’avérait nécessaire, la signification des items créoles à la fois en français standard et en F. R. A.

UTILITÉ D’UN DICTIONNAIRE

« Quelle est l’utilité d’un dictionnaire du créole martiniquais à l’heure où le créole n’invente plus de mots ? » nous a fait remarquer un jour un enseignant de lycée, par ailleurs bien disposé à l’endroit de notre vernaculaire. E. Glissant (1981 : 173), pour sa part, reliait ce phénomène à la disparition du système productif martiniquais fondé, trois siècles durant, sur la culture de la canne à sucre :

« ...le créole lui aussi, pour avoir cessé d’être une langue de fonction, de métier ou de production, se banalise et tend à ce patoisement dont on avait prétendu le marquer pour le neutraliser... Une langue dans laquelle on ne fabrique plus rien (si on peut ainsi dire) est une langue menacée. Une langue folklorique. »

Il prenait ainsi l’exemple de *zen* (hameçon) qui, aujourd’hui a pratiquement cédé la place à *amson*. Il nous semble que c’est là bien mal poser le problème. Tout d’abord, *zen* est tout simplement la créolisation du mot normand *haim*, ce qui veut dire que cet outil de pêche a été introduit par les colons et n’a pas été fabriqué sur place (n’oublions pas que pendant des siècles, les colonies ne devaient rien fabriquer qui pût concurrencer les

12 Cf. Ludwig, Ralph / Pouillet, Hector / Bruneau-Ludwig, Florence (2006) : *Le français guadeloupéen*. In Raphaël Confiant/Robert Damoiseau (éds.) : *A l’arpenteur inspiré. Mélanges offerts à Jean Bernabé*, Ibis Rouge Editrions, 2006 : 155-173.

marchandises de la métropole !). C'est dire que l'on n'a jamais fabriqué à la Martinique ni scie, ni rabot, ni marteau, ni coutelas et encore moins d'hameçon. D'autre part, et d'une manière plus générale, comme le notent R. Balibar et D. Laporte (1974 : 54) :

« ...les rapports qu'entretiennent la langue et les pratiques linguistiques d'un côté, la structure sociale de l'autre, ne sont pas pensables comme le produit d'un déterminisme mécaniste pur et simple. »

En fait, la question soulevée par notre enseignant et par l'auteur de « La Lézarde » n'est pas du tout liée au fait que le créole emprunte désormais les mots dont il a besoin au lieu d'en créer car, comme le fait remarquer J. Bernabé (1983 : 133) :

« L'emprunt est une réalité structurelle des créoles. »

On peut même aller jusqu'à dire que le créole s'est formé à partir d'un phénomène d'héritage lexical généralisé. Le vrai problème est donc ailleurs, il est dans le fait que le créole ne... créolise plus ses emprunts, qu'il ne sait plus ou ne peut plus le faire. Pour reprendre l'exemple *zen/amson*, ce qui est grave, ce n'est pas tant la disparition du mot *zen*, aussi poétique soit-il, que le fait que l'emprunt *hameçon* ne soit pas devenu *ranmson*, par exemple¹³. La raison, ou plutôt la raison principale, en est connue : les Martiniquais sont passés en un demi-siècle (1950-2000) d'une compétence largement passive du français à une compétence raisonnablement active. La vraie question est donc, à notre sens, la suivante : comment réactiver les mécanismes de créolisation dans un contexte sociolinguistique au sein duquel non seulement la langue dominante est désormais partagée par tous, mais est, en outre, en passe de devenir la langue première (ou « maternelle ») de la majorité des locuteurs ? La réponse à cette redoutable question n'est pas, ne peut pas, être strictement linguistique. Elle relève, nous l'avons déjà dit, du glottopolitique. Les linguistes auront beau rédiger des grammaires, les lexicographes des dictionnaires, les écrivains des recueils de poésie ou des romans, si nos décideurs politiques ne prennent pas l'exacte mesure de ce qui nous menace à moyen terme, à savoir la réabsorption du créole par le français, et s'ils n'élaborent pas de toute urgence, de concert avec tous les acteurs de la créolistique évidemment, un programme de recréolisation qui prendrait appui sur les deux institutions majeures que sont l'école et les médias, il y a gros à parier que dans quelques décennies, le présent ouvrage connaîtra le même sort que le *Dictionnaire caraïbe-français* du Père Breton : celui d'un bel objet inutile. H. Boyer et X. Lamuela (1996 : 150) sont formels à cet égard :

« ... une correction voire un renversement des termes d'un conflit entre deux ou plusieurs langues, ne peut passer que par une politique linguistique

13 Cette situation n'est pas propre au créole. Assez ironiquement, le français qui, aux Antilles, « domine » le créole, s'il fut capable, au XIX^e siècle, de franciser l'anglais *riding-coat* en *redingote*, par exemple, semble incapable aujourd'hui de le faire pour *best-seller*, *single*, *top-model* ou

vigoureuse s'appuyant sur un appareil institutionnel, à partir d'un bon état des usages et des attitudes sociolinguistiques. »

Pour l'heure, notre dictionnaire, à visée essentiellement pratique, se veut l'une des pierres d'un édifice qu'il faut souhaiter le plus imposant et le plus résistant possible. Il y va de la survie même de notre identité martiniquaise.

Raphaël CONFIAnt

Vauclin, 1982 / Case-Pilote, 2007

BIBLIOGRAPHIE

- Balibar (Renée) et Laporte (Dominique), 1974, *Le Français national – Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Hachette Littérature.
- Bernabé (Jean), 1983, *Fondal-Natal – Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, 3 tomes, L'Harmattan.
- Boyer (Henri) et Lamuela (Xavier), 1996, *Les politiques linguistiques*, in *Sociolinguistique, territoires et objets*, s. d. Boyer (H.), Delachaux et Niestlé.
- Colot (Serge), 2002, *Guide de lexicologie créole*, Ibis Rouge Editions.
- Convention pour l'Autonomie, 1971, imprimerie du Parti communiste martiniquais.
- Glissant (Edouard), 1981, *Le Discours antillais*, Le Seuil.
- Hazaël-Massieux (Guy), 1996, *Les Créoles – Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence.
- Labov (William), 1976, *Sociolinguistique*, Minuit.
- Ludwig (Ralph) et Poulet (Hector), 1989, « Approche d'un lexique scriptural—Kijan mo gwadloupéyen ka pité ? », in *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, s. d. Ralph Ludwig, Gunter Narr Verlag Tübingen.
- Ludwig (Ralph), Montbrand (Danielle), Poulet (Hector), Telchid (Sylviane), rééd. 2002, *Dictionnaire créole-français avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, Maisonneuve et Larose/Servedit.
- Manessy (Gabriel), 1994, « Normes endogènes et français de référence », in M. Beniamino et C. Bavoux eds., *Le français en Afrique noire. Mythes, stratégies, pratiques*, L'Harmattan.
- Meschonnic (Henri), 1991, *Des mots et des mondes – Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Hatier.
- Tesnière (Louis), 1959, *Eléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

**OUVRAGES ENTIEREMENT
OU PARTIELLEMENT EN CREOLE**

ALPHA (José)

© 1902 : 1902 – *La Catastrophe de Saint-Pierre*, Hatier-Martinique, 1984.

ATINE (Hughes)

© A. S. D. : *Akouchèz nan Sid Matinik (Lavyè-Pilot) ek Dinamik Kiltirel*, Mémoire de
DULCR (Option Créole), Université des Antilles et de la Guyane, 1994.

BARTHELERY (Hughes)

© T. A. : *Ti Anglé-a*, inédit, 2003.

BECKETT (Samuel)

© L.K.G. : *La ka espéré Godot*, édit. New Legend, 2002.

© J. B. : *Jé-a bout*, édit. New Legend, 2002.

BERNABÉ (Jean)

© Matin. : « Matinia », in Revue *Europe*, n° 612. pp. 142-157.

BERNABÉ (Joby)

© M. F. : *Kimafoutiésa*, pièce de théâtre, s. e., 1975.

© Konm. : *Konmbo !*, poèmes, GEREC, Centre universitaire Antilles-Guyane, 1977.

© Z. Z. : « Zonm Zonm Zonmbi », in Revue *Europe*, n° 612, pp. 163-171, 1980.

© D. P. Y. : *Dabò pou yonn*, chez l'auteur, 1980.

BIBLE (La Sainte)

© Bible K., traduite en créole par Joby Bernabé, C. C. H. L., 1988.

BOUKMAN (Daniel)

© A. F. : *Anba fey*, édit. Mango, 1990.

© P.B.S. : *Pawol bwa sek*, édit. Zandoli, 1992.

© C. P. : *Chiktay pawol*, éditions Mabouya, 1994.

© Déliv. : *Délivrans !*, L'Harmattan, 1995.

© Z. Z. : *Zizinng pawol*, éditions Mabouya, 1998.

© Mig. : *Migannaj*, éditions Mabouya, 2005.

© Agoul. : *Agoulouland – Les dix doigts des deux mains*, L'Harmattan, 2005.

BOULARD (Christian)

© Beur. : *Beauregard, Chimen libèté*, édit. Bélia, 1980.

CADORE (Henri)

© B.I : *Bloomoune*, Contes des quatre vents, L'Harmattan, 1989.

CADORE (Isabelle et Henri)

- © Chouv. : *Cheval de bois/Chouval bwa*, Contes des quatre vents, L'Harmattan, 1993.
- © C.S : *Célia et le soleil/Celia ek soley-la*, Conte bilingue français-créole, L'Harmattan, 1994.
- © Og : *O'gaya*, Conte bilingue français-créole, L'Harmattan, 1991.
- © Mat. : *Matéo*, Conte bilingue créole-français, L'Harmattan, 1998.
- © Vln : *Violonis-la*, le violoniste, L'Harmattan, 1998.
- © S. D. M. : *Soleil, diables et merveilles*, L'Harmattan

CAGE-FLORENTINY (Nicole)

- © H. N. : *Hommage à Nicole Cage-Florentiny*, Association poétique les Griots de la Martinique, 2003.
- © D. P. : *Dèyè pawol...sé lanmou*, s. e., 2005.

CAROTINE (Alex)

© Ant. : « Atann », « An péyi ini ek solid », « Epi ki sa ankò ? », in *Anthologie de la nouvelle poésie créole*, éditions Caribéennes, 1984.

CELILAN (Tony)

© C. C. : *Cri et société*, s. d. Auguste Armet, édité par S. F. A., 1978.

CESAIRE (Ina)

- © E. P. : *L'Enfant des passages ou la Geste de Ti-Jean*, éditions Caribéennes, 1987.
- © C. N. J. : *Contes de nuits et de jours*, édit. Caribéennes, 1989.

COLOMBO (Christine)

© T. J. M. L. : *Ti Jan é Misié Liwa – Contes de la Martinique*, L'Harmattan, 2006.

CONFIANT (Raphaël)

- © J. D. D. B. : *Jik dèyè do Bondié*, nouvelles, édit. Grif An Tè, 1979.
- © J. B. : *Jou Baré*, poèmes, édit. Grif An Tè, 1981.
- © Bitak. : *Bitako-a*, roman, édit. GEREC, 1985.
- © K. Y. : *Kod Yanm*, roman, édit. K. D. P., 1986.
- © Maris. : *Marisosé*, roman, édit. Presses Universitaires Créoles, 1987.
- © E. P. T. : *Ecrire pour la terre*, recueil de nouvelles édité par l'ASSAUPAMAR, 1987.
- © K. F. : « Kò fanm, pawol nonm adan « La case du commandeur », in *Chemins et destins dans l'œuvre d'Edouard Glissant*, revue *Carbet* n° 90, 1989.

© M. F. : *Mémwè an fonsèyè*, Presses universitaires Créoles / Ibis Rouge ditiopns, 2002.

CORBIN (Jean-Claude) / LUCE (Gabriel) / RESTOG (Serge)

© T. P. P. : *Twa pyé pawol*, IME Productions, 1987.

CORIDUN (Victor)

© Carn. : *Carnaval de Saint-Pierre (Martinique)*, Auguste Flaun éditeur, 1980.

DESROSES-BOTTIUS (M)

© T. P. B. : *Térézen é pyébwa blan-an*, L'Harmattan, 2006.

EBION (Roger)

© A. G. L. : *Annou gloriyé lang kréyol la*, Association Kalbas lò Lakarayib, 2006.

ELISEE-DESIR (Marceau)

© T. M. B. C. : *Tête de morne et Bord de canal*, Impression Script, 1980.

ETIENNE (Jane)

© Trib. Ant. : *La Tribune des Antilles*, n° 47.

FLORENTINY (Jeff)

© Dod. : *Dodin !*, Edisyon Bannzil Kréyol / CDR, 1996.

GLISSANT (Edouard)

© Léz. : *Lézenn*, traduction de Rodolf Etienne, Le Serpent à Plumes, 2005.

GRATIANT (Gilbert)

© F. K. Z. : *Fab' Compè Zicaque*, Horizons Caraïbes, 1958.

© F. C. : *Fables créoles*, Stock, 1996.

GWOUP RASIN KAS

© L. K. T. : *Latè ki ta'w pa ta'w*, Ibis Rouge Editions, 2001.

HEARN (Lafacdio)

© T. F. B. C. : *Trois fois bel conte*, Mercure de France, 1939.

HOUDIN (Michelle)

© K. W. : *Kokliko wouj épi jaden fléri a*, L'Harmattan, 2004.

JALA

© A. T. K. P. : *An tjè ka palé... Kouté !*, édit. Lafontaine, 1992.

© E. P. : *Ektò pèyé djab-la*, édit. Lafontaine, 1998.

JID

© Ant. : *Antilla* n° 1108, n° 1118, n° 1121, n° 1122, n° 1123, n° 1127, n° 1130, n° 1146, n° 1191, n° 1192, n° 1196, n° 1197, n° 1200.

JOUANAKAERA (Arlet)

© Ant. : « Gran ladya », « Bèlè ba ponpiyan », « Bèlè libérasyon », « Kawouann » et « Poézi pep-la », in *Anthologie de la nouvelle poésie créole*, éditions Caribéennes, 1984.

JOURDAIN (Elodie)

© D.F.C. : *Du français au parler créole*, Klincksieck, 1956.

© V.P.C. : *Le vocabulaire du parler créole de la Martinique*, Klincksieck, 1956.

KICHENASSAMY (François)

© C. P. G. : *Contes pour petits et grands*, chez l'auteur, 1994.

© C. D. D. : *Les contes à dormir debout*, L'Harmattan, 2000.

LABEAU (Lyne)

© R. M. : *Ratti-souris se marie*, éditions Lafontaine, 1994.

LAURENT (Joëlle) et CESAIRE (Ina)

© C. M. A. : *Contes de vie et de mort aux Antilles*, Nubia, 1976.

LEBIELLE (Marcel)

© F. N. : *Fléri-Noël*, poèmes, édit. Presses Universitaires Créoles, 1988.

LE CLEZIO (Jean-Marie)

© Paw. : *Pawana*, traduction de Raphaël Confiant, Ibis Rouge Editions, 2002.

LEDOUX (Jacqueline)

© A. G. L. : *Annou gloriyé lang kréyol la*, Association Kalbas lò Lakarayib, 2006.

LEOTIN (Georges-Henri)

© M.L. : *Mémwè latè*, édit. Bannzil Kréyol Matinik, 1994.

© M. V. : *Mango vet*, éditions Dézafi, 2005.

LEOTIN (Térez)

© A. T. Z. : *An ti zié-dou kozé*, éditions Bannzil Kréyol Matinik, 1986.

© L. L. : *Lespri lanmè*, recueil de contes marins des Antilles, L'Harmattan / PUC, 1990.

© O. L. : *Ora lavi*, L'Harmattan, 1997.

- © T. L. : Tré ladvini, L'Harmattan, 1999.
 © L. E. : Lavwa égal – La voix égale, Ibis Rouge Editions, 2003.

LIENAFI (Jean-François)

- © Y. S. R. : *Yann san ranm*, édit. New Legend, 2002.
 © L. P. : *Lapli pawol*, s. e., 2003.
 © M. M. : *Migan mwen Créolopoétiquement vôtre – Séta'w, sé ba'w*, s. e., 2006.

LOISEAU (Robert)

- © Lt. : *Latit*, édit. Servédit / Bannzil Kréyol Matinik, 1996.
 © S. L. : *Le silence des lucioles*, Couleurs d'îles Editions, 2004.

LUCE (Gabriel)

- © M. P. : *Macédoine de paroles*, Flap Copy , s. d.

LUNG-FOU (Marie-Thérèse)

- © 3. B. F. : *Trois bonnes fortunes*, s. e., 1969.
 © P. D. : *Les Piments doux*, s. e., 1974.
 © C. C. : *Contes créoles*, Désormeaux, 1979.

MALOULOU

- © D. : *Désopilantes (anecdotes bô kaye)*, s. e., 1994.

MANSFIELD (Katherine)

- © L. L. : *Lans-lan*, K. édition, 2006.

MARBOT (François)

- © Bamb. : *Les Bambous, fables de La Fontaine travesties en patois martiniquais*, 1846, rééd. Casterman, 1976.

MASSOLIN (Josette)

- © N. K. M. : *Non koté Matinik – Lasòti-yo, fozè-yo épi divini-yo*, Mémoire de Maîtrise en LCR, Université des Antilles et de la Guyane, année 2002-2003.

MAUPASSANT (Guy)

- © A. D. K. : *An dousin kanpay*, traduction d'« Une partie de campagne » par Jean-Pierre Arsaye, L'Harmattan, 2000.

MAUVOIS (Georges)

- © M. M. : *Misyé Molina*, GEREC/L'Harmattan, 1988.
 © A.K. : « Agénor Cacoul », pièce en trois actes. Supplément à *Action*, N° 11-12, Fort-de-France, 1966.
 © M. C. : *Man Chomil*, Presses Universitaires Créoles, 1992.

- © D. J. : *Don Jan*, Ibis Rouge Editions, 1996.
- © Antig. : *Antigòn*, Ibis Rouge Editions, 1997.
- © K.L.K. : *Kont lé Kat Kwazé*, Ibis Rouge Editions, 2004.
- © Ov./Jaz : *Ovando – Jaz*, Presses Universitaires Créoles, 2003.

MELON (Henri)

- © C. S. : *Cri et société*, s. d. Auguste Armet, édité par S. F. A., 1978.

MONA (Eugène)

- © Ant. : « Sen-Pyè », « Kannaval », « Ti chimen-an », « Lakay Adon », « 1700 », « Ralé ! Ralé ! », in *Anthologie de la nouvelle poésie créole*, éditions Caribéennes, 1984.

MONCHOACHI

- © B. B. Z : « Bel-Bel Zobel : Pawol pou ti-manmay tout laj ». Supplément à *Grif An Tè*, n° 27, 1978.
- © K. L. : « Konpè Lawouzé », in *Revue Europe*, n° 612, « Martinique-Guadeloupe : littératures », pp. 158-163, 1980.
- © Mant. : « Manteg », in *Cahiers de Poésie*, Gallimard, pp. 164-173, 1980.
- © Nst. : *Nostrom*, éditions Caribéennes, 1982.

NAZAIRE (Robert)

- © T. K. : *Ti Kako*, éditions Caribéennes, 1988.

OREL (Maurice)

- © P. D. : « Pawol pou démaré », in *Anthologie de la nouvelle poésie créole*, édit. Caribéennes, 1984.

PARSONS (Elsie Clew)

- © F. A. : *Folklore of the Antilles : French and English*, American Folklore Society, 1933.

PEZO (Eric)

- © P. : *Portraitude*, éditions Van dan Vwel, 2005.
- © A. G. L. : *Annou gloriyé lang kréyol la*, Association Kalbas lò Lakarayib, 2006.

PLACOLY (Vincent)

- © D. J. : *Don Juan*, Hatier-Antilles, 1984.

POLIUS (Joseph)

- © C. S. : *Cri et société*, s. d. Auguste Armet, édité par S. F. A., 1978.

RAYMOND (Pascale)

- © L. E. R. : *La légende de l'écrevisse rose*, éditions Lafontaine, 1997.

RESTOG (Serge)

- © Kapis : *Kapistrel*, 1995.
- © M. N. : *Muguet Noël*, édit. Lafontaine, 1996.
- © Lam. : *Lamétéo atè bannzil karayib la*, Ibis Rouge Editions, 2003.

ROSEMAIN (Claude)

- © T. M. B. C. : *Tête de morne et Bord de canal*, Impression Script, 1980.
- © Ant. : « Danmié », « I pa ka menm », « Bétjé ou sav », « I té ka palé tou sel adan lari », in *Anthologie de la nouvelle poésie créole*, édit. Caribéennes, 1984.

ROSETTE (Nicole)

- © O. L.N : *Ouvè lawonn Noël – Chanson éternel*, s. édit, 2002.

ROSIER (Jean-Marc)

- © A. L. : *An lavi*, Prix Sony Rupaïre, inédit, 1999.
- © Lk. : *Lélékou*, K. Edisyon, 2004.

SEGUIN-CADICHE (Daniel)

- © A. G. L. : *Annou gloriyé lang kréyol la*, Association Kalbas lò Lakarayib, 2006.

THALY (Fernand)

- © L. I. : *La leçon des îles*, Casterman, 1946.

TONTON DUMOCO

- © M. V. : « Les Mémoires d'un vonvon », journal *La Martinique* (04 janvier au 12 avril 1905).

VASSOIGNE (de) (Georges) :

- © F. K. : *Fab Kréyol*, édit. Lafontaine, 1997.
- © M. K. : *Manman Kréyol*, édit. Lafontaine, 1998.
- © M. N. : *Manman Nowèl*, 1998, éditions Lafontaine.

VELASQUES (Dominique)

- © Maled. : *Malédision*, 1998, inédit.

OUVRAGES ET ARTICLES DE RÉFÉRENCE**ABENON (Lucien)**

© D. A. : *Les dissidents Antillais dans les Forces Françaises Libres Combattantes – 1940-45*, s. e., 1999

ARSAYE (Jean-Pierre)

© M. A. : *Mémoire d'au-Béro – Quartier indien de Foyal*, Ibis Rouge Editions, 1998.

BENARD (Pierre)

© M. C. : *A la Martinique, c'est ça qu'est choc*, 1933.

BERNABE (Jean)

© *Espace Créole* n° 2, revue du GEREC, L'Harmattan,

© F. N. : *Fondal-Natal – Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, L'Harmattan, 1983.

BERNABE (Jean), CHAMOISEAU (Patrick) et CONFIANT (Raphaël)

© E. C. : *Eloge de la Créolité*, Gallimard, 1993.

BROCHU (P.)

© C. P. : *Les Cahiers du Patrimoine*, n° 5, 1992.

BURAC (Maurice)

© C. S. : « La canne à sucre : la route Asie-Amérique », in *La route du sucre VIII au XVIII^e siècle*, Emile Eadie , Ibis rouge Editions, 2001.

CALLY (Sully)

© M. Af-C. : *Musiques et danses afro-caraïbes-Martinique*, Sully-Cally/Lézin, 1990.

CHAMOISEAU (Patrick)

© C. S. M. : *Chronique des sept misères*, Gallimard, 1986.

CHIVALLON (Christine)

© E. M. : *Espace et identité à la Martinique*, CNRS Editions, 1988.

CONFIANT (Raphaël)

© C. S. : *Commandeur du Sucre*, édit. Archipel, 1994.

CONSTANT (Fred)

© R. F. : *La retraite aux flambeaux – Société et politique en Martinique*, édit. Caribéennes, 1988.

CUISINE CREOLE DE A à Z (LA)

© C. C. , éditions Désormeaux, sous la direction de Françoise Burgaud, 5 volumes, 1979.

DAUPHITE (Maiote)

© C. P. : *Les Cahiers du Patrimoine*, n° 7 et 8, pp. 82-83, 1990.

DEGOUL (Franck)

© C. D. : *Le commerce diabolique*, Ibis Rouge Editions, 2000.

DESROCHES (Monique)

© T. D. : *Tambour des dieux. Musique et sacrifice d'origine tamoule en Martinique*, L'Harmattan, 1996.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE DESORMEAUX

© Dic. Encyc. Dés., sous la direction de Jack Corzani, 7 volumes, 1992.

DUBOIS (Solange)

© C. P. : *Les cahiers du Patrimoine*, n° 7 et 8, pp. 105, 1990.

DUJON-JOURDAIN (E.) et R. DORMOY-LEGER

© M. B. : *Mémoires de Békées*, texte établi, présenté et annoté par Henriette Levillain, L'Harmattan, 2002.

EADIE (Emile)

© C. S. R. : *Canne, sucre et rhum aux Antilles et en Guyane française du XVII^e au XX^e siècles*, ouvrage coordonné par Alain Grillon-Schneider, édit. du Ponant, 1987.

FIARD (Jean-Pierre)

© A. M. : *Arbres rares et menacés de la Martinique*, Conseil général de la Martinique et Société des galeries de géologie et de botanique de Fort-de-France, 1992.

GLISSANT (Edouard)

© D. A. : *Le discours Antillais*, Le seuil, 1981.

HEARN (Lafcadio)

© V. E. T. : *Un voyage d'été aux Tropiques*, rééd. 2004, L'Harmattan.

HENRY-VALMORE (Simone)

© D. E. : *Dieu en exil*, Gallimard, 1988.

JOSEPHAU (Serge)

© African. : « Africanismes dans le créole », in *Quelques aspects du patrimoine culturel des Antilles*, Fort-de-France, C.D.D.P, 1977.

LABAT (Révérend père)

© V. A. : *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, éditions des Horizons Caraïbes, 4 volumes, 1972.

LAPIERRE (Robert)

© Gaoul. : *Le Gaoulet de 1710 ou un aspect de la vie de Saint-Pierre à la Martinique sous le gouvernement général de Phélypeaux (1710-1713)*.

LEARDEE (Ernest)

© B. O. B. : *La biguine de l'Oncle Ben's*, éditions caribéennes, 1989.

LEIRIS (Michel)

© C. C. M. G. : *Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe*, Gallimard, rééd., 1987.

L'ETANG (Gerry)

© G. S.O. : *La grâce, le sacrifice et l'oracle - De l'Inde à la Martinique, les avatars de l'hindouisme*, Editions du Septentrion, 1999.

LUNG-FOU (Marie-Thérèse)

© C. A. : *Le carnaval aux Antilles*, Editions Désormeaux, 1979.

MARLIN-GODIER (Micheline)

© F-de-F. : *Fort-de-France 1884-1914*, Ibis Rouge Editions, 2000.

MIGEREL (Hélène)

© M. Z. : *La migration des zombis : survivances de la magie antillaise en France*, L'Harmattan, 2000.

MOREAU (Jean-Pierre)

© A. C. : *Un flibustier français dans la mer des Antilles*, Seghers, 1990.

NOURY (Pierre)

© A. Martinique : *A la Martinique – Ante-Isle de l'Amérique*, Editions d'Histoire et d'Art, 1967.

PASCALINE (F.)

© C. P. : *Les Cahiers du Patrimoine*, n° 7 et 8, pp. 88-89, 1990.

PHARAND (Sylvie)

- © V. C. : *La vannerie caraïbe du Morne-des-Esses, Martinique*, Centre de recherches caraïbes, Fond Saint-Jacques, Sainte-Marie, Martinique / Université de Montréal, 1974.

PINCHON (Révérend père)

- © Les ois. : *Les oiseaux de la Martinique*, s. e., 1974.

POUPON (J) et CHAUVIN (G.)

- © A. M. : *Les arbres rares de la Martinique*, éditions ONF-Guadeloupe, 1983.

REVERT (Ernest)

- © M. A. : *La magie antillaise*, éditions Bellenand, 1951.

SOUQUET-BASIEGE (Gaston)

- © P. A. : *Le préjugé de race aux Antilles françaises – Etude historique*, éditions Désormeaux, rééd. 1979.

VILAYLECK (Elisabeth)

- © E. C. : *Ethnobotanique et médecine traditionnelle créoles*, Ibis Rouge Editions : Presses universitaires créoles, 2002.
© M. C. : *Les mots du corps dans la tradition martiniquaise*, L'Harmattan, 1999.

YANG-TING (Fernand)

- © Saint-Pierre 1902 : *Saint-Pierre avant 1902*, s. e., 1995.

ABREVIATIONS

abs.	= abstrait
afr.	= mot d'origine africaine (<i>fon, éwé, kikongo etc.</i>)
ang.	= mot d'origine anglaise
arch.	= archaïsme
arg.	= argotique
ayt.	= haïtianisme
car.	= mot d'origine caraïbe (<i>arawak, caraïbe, tupi-guarani etc.</i>)
cit.	= citation littéraire
dom.	= dominicanisme
enf	= langage enfantin
esp.	= mot d'origine espagnole
exp.	= expression
fém.	= féminin
f. rg.	= français régional (<i>normand, poitevin, picard etc.</i>)
F. R. A.	= français régional antillais
gwd	= guadeloupéanisme
guy	= guyanisme
iron.	= terme ironique
lit.	= littéralement
masc.	= masculin
mél.	= terme mélioratif
N. Sc.	= nom scientifique
néol.	= néologisme
on.	= onomatopée
péj.	= terme péjoratif
pvb.	= proverbe
r.	= terme rare
st-L	= saint-lucianisme
syn.	= synonyme
tam.	= mot d'origine tamoule
var.	= variante

A

a 1

Forme du déterminant défini, toujours placé après le groupe nominal auquel il se rapporte. N'est utilisé qu'après un mot terminé par une voyelle si celle-ci est non nasale. Pour les autres contextes, voir *an*, *la* et *lan*.

Dépi véranda-a, tann mizik-la ! (G. Gratiant, F. K. Z.)

Depuis la véranda, écoute la musique !

a 2

Forme du déterminant défini à fonction d'intégration syntaxique forte d'une proposition principale et d'une subordonnée (concerne notamment les cas de subordonnées relatives ou de comparaison)

Man pa sav boug-la ou té ka palé épi'y la yè a sé ki moun.

Je ne sais pas qui est le type avec lequel tu parlais hier.

Nou ké fè kon nou té di a.

Nous ferons comme nous en avons convenu.

a 3

(arch.) particule à valeur de futur

Ou a viré rann li dan lizin-la. (G. Gratiant, F. K. Z.)

Tu le lui rendras à l'usine.

a 4

à

A pié, nou bay désann. (T. Léotin, A. T. Z.)

Nous sommes descendus à pied.

aba

à bas

Ni dot ki ka kriyé : aba si ! aba sa ! (G. Gratiant, F. K. Z.)

Il y en a d'autres qui crient : à bas ceci ! à bas cela !

ababa

idiot, débile

Ou pa lé di mwen ababa, an ? (G. Mauvois, M. M.)

Je suis idiot peut-être, hein ?

var. **ababa-moustafa**

syn. **tèbè, tjoupèpè, tèbèdjè**

ababa 2

être stupéfait

Man ababa di pasians-ou. (G. Mauvois, D. J.)

Je suis stupéfait de ta patience.

ababa 3

être en admiration

Papa’y pa té sav i té ababa douvan fanm-tala.

Son père ignorait qu’il était en admiration devant cette femme.

ababatri

(r.) voir *lakouyonnadri*

abajou

abat-jour

Fok genyen an bel ti abajou pou mété an salon-an.

Il faut acheter un beau petit abat-jour pour mettre dans le salon.

abandonnen

abandonner

Bondié wè fon tjè-mwen, i pa kay abandonnen mwen. (M.-Th.

Lung-fou, 3 B. F.)

Dieu a lu au fond de mon cœur, il ne m’abandonnera pas.

var. **bandonnen**

abazoudi

abasourdir

Lè i tann nouvel-la, i rété abazoudi.

Quand il entendit la nouvelle, il demeura abasourdi.

abésé

abaïsser

Lè ou ka abésé moun kon sa, fok ou pwan pokosion.

Quand on abaisse les gens comme vous le faites, il faut prendre des précautions.

abi 1

terme dont la signification s’est perdue, utilisé dans le refrain d’une célèbre chanson de carnaval :

Abi ! Abi ! Mi djab-la déwò.

Abi ! Abi ! Le diable est de sortie.

abi 2

abus

abitan 1

(arch.) campagnard

abitan 2

habitant

La Chin ni anchay fwa plis abitan pasé Japon.

La Chine compte beaucoup plus d'habitants que le Japon.

abitationvoir *bitasion***abité**

habiter

I ka abité tou pré a. (R. Confiant, M. F.)

Il habite tout près.

syn. **rété, resté, viv****abitud**voir *labitid***abitié**

(s') habituer

Sé bef-la isia pa abitié épi mouton. (J. Laurent et I. Césaire, C. M. A.)

Les bœufs d'ici ne sont pas habitués aux moutons.

var. **bitié** (arch.)**abiyé**

(s') habiller.

Epi, misié-a ni an jan abiyé, ou tann ! (G. Mauvois, M. M.)

Et puis il a une de ces façons de s'habiller, tu m'entends !

abizan 1

sans gêne

Man pa enmen manniè Jéra, i two abizan.

Je n'aime pas les manières de Gérard, il est trop sans gêne.

abizan 2

profiteur ; qui fait de l'abus

Pa montré'w abizan ! Ou pé key janmen fò pasé wonm.

(G. Mauvois, Ov.)

Ne fais pas d'abus ! Tu ne seras jamais plus fort que le rhum.

abizé 1

abuser

Abizé, manti épi vakabonnajé. (V. Placol, D. J.)

Abuser, mentir et faire le voyou.

abizé 2

abuser quelqu'un, tromper

Kwè mwen, ou pa ka sanm on moun yo sé pé abizé. (G. Mauvois, D. J.)

Crois-moi, tu n'as pas l'air de quelqu'un que l'on pourrait tromper.

abo 1

avoir beau

Ek nou té abo mandé doubout pi djok. (Monchoachi, Nst.)

Et nous avons beau demander avec une exigence plus forte.

abo 2

malgré ; bien que

Abo i pòkò té konnet ayen asou Fod-Fwans. (R. Confiant, Maris.)

Bien qu'elle ne sut encore rien de Fort-de-France.

syn. **magré, magré-si**

abò

à bord

Asiparé sa fet pandan yo té ka bay bal abò. (G.-H. Léotin, M. L.)

A ce qu'il paraît, cela s'est produit pendant qu'on donnait un bal à bord.

abòdab

abordable

abòdé

aborder

I té ni métod-li pou abòdé sé fanm-lan. (H. Bartéléry, T. A.)

Il avait sa méthode pour aborder les femmes.

abodi 1

avoir beau dire

Isia sé pa l'Afrik di Sid, ou abodi. (J. Florentiny, Dod.)

Tu as beau dire, ici ce n'est pas l'Afrique du Sud.

abodi 2

exagérer

Mé ou abodi kanmenm. (G. Mauvois, M. M.)

Mais tu exagères quand même.

abodi-abofè

quoi qu'il en soit ; quel que soit ce qu'on pourra faire

Men, abodi-abofè, man sav an jou i key viré. (J.-M. Rosier, Lk.)

Mais quoi qu'il en soit, je sais qu'un jour, elle reviendra.

abòdjò

(afr.) personne mal fagottée

abofè

avoir beau faire

abòfiò

(r.) niais, sot

An tout manniè, toujou té ni yonn-dé abòfiò pou té plimen.
(R. Confiant, K. Y.)

De toute façon, il y avait toujours quelques idiots prêts à se faire détrousser.

syn. **ababa, tèbè, apoda, kokofiolo**

abolay

(arch.) dans l'expression *pati kay abolay* qui signifie « parti dans l'au-delà »

Makoumè'y Jéraniz pati kay Abolay. (T. Léotin, O. L.)

Son amie Géranise est partie dans l'au-delà.

syn. **kay Man Moun**

aboli

abolir

abolisionvoir *labolision***abominab**

abominable

Tala abominab pasé tout lèrestan. (G. Mauvois, D. J.)

Celui-ci est plus abominable que tous les autres.

abònman

abonnement

Nou pòkò péyé abònman téléfòn la mwa-tala.

Nous n'avons pas encore payé notre abonnement au téléphone ce mois-ci.

abonné

abonner

Man té ké lé abonné a jounal-tala.

J'aimerais m'abonner à ce journal.

abonnè

matinal

Nou abonnè, makoumè, ébé ! (R. Confiant, Maris.)

On est matinal, l'amie, dites donc !

abouboudja

(afr.) formule magique d'origine africaine permettant soit de convoquer l'âme des défunts soit de chasser une force diabolique ou un esprit.
« *Abouboudia* » en F. R. A.

« **Abouboudja ! Abouboudja, man di !** ». (R. Confiant, Maris.)

« **Abouboudia ! Abouboudia, ai-je dit !** »